

L'homicide au Canada, 2016

par Jean-Denis David
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 22 novembre 2017



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

L'homicide au Canada, 2016

par Jean-Denis David

Au Canada, les homicides représentent une faible proportion des infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police; en 2016, ils représentaient moins de 0,2 % de ces infractions (Keighley, 2017)¹. Bien que l'homicide demeure un événement relativement rare au Canada, les taux d'homicides sont considérés comme des repères des niveaux d'activité violente tant au Canada qu'à l'échelle internationale (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014). De plus, les perceptions de la sécurité dans les collectivités peuvent être influencées par le taux d'homicides qu'elles affichent (Romer, Hall Jamieson et Aday, 2003).

Depuis 1961, les services de police déclarent des données détaillées sur les homicides qui surviennent au Canada dans le cadre de l'Enquête sur les homicides menée par Statistique Canada. À l'aide des données tirées de cette enquête, on examine, dans le présent article de *Juristat*, la prévalence et les caractéristiques des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide déclarées en 2016, et l'on compare ces constatations aux tendances à court et à long terme.

En 2016, on a dénombré deux homicides de plus au Canada, mais le taux d'homicides a diminué de 1 %

- La police a fait état de 611 victimes d'homicide au Canada en 2016, soit 2 de plus que l'année précédente, ce qui représente le plus grand nombre d'homicides déclarés depuis 2008 (tableau 1a)². Malgré cette croissance du nombre de victimes d'homicide, le taux d'homicides (1,68 pour 100 000 habitants) a diminué de 1 % par rapport à l'année précédente (1,70 pour 100 000 habitants en 2015)³ en raison de la croissance démographique au Canada (tableau 1b). De plus, le taux d'homicides observé en 2016 était semblable au taux moyen enregistré pour l'ensemble des 10 années précédentes (taux moyen de 1,69 pour 100 000 habitants) (graphique 1).
- Le taux de tentatives de meurtre a également diminué en 2016 (Keighley, 2017). Le nombre de tentatives de meurtre déclarées par la police en 2016 était inchangé par rapport au nombre enregistré l'année précédente (777). Le taux a reculé de 1 % pour s'établir à 2,14 pour 100 000 habitants, encore une fois en raison de la croissance démographique au Canada (voir le tableau CANSIM 252-0051). Le taux de tentatives de meurtre demeure invariablement supérieur au taux d'homicides depuis les années 1980; ces deux infractions suivent souvent des tendances semblables (graphique 2).
- En 2016, la police a déclaré 583 affaires d'homicide, dont la majorité ont fait une seule victime (96 %). Il s'est produit 21 affaires faisant deux victimes (4 %), tandis que 3 affaires ont fait trois victimes ou plus (moins de 1 %)⁴. Ces proportions se maintiennent depuis que la collecte de données sur les homicides a débuté en 1961.
- Malgré les fluctuations des statistiques canadiennes sur les homicides d'une année à l'autre, le taux d'homicides au Canada a, de façon générale, affiché une tendance à la baisse au fil des ans. Par rapport au sommet atteint en 1975, le taux d'homicides était de 44 % inférieur en 2016 (graphique 2). Au fil des ans, le nombre et le taux d'homicides observés dans d'autres pays ont aussi diminué, notamment aux États-Unis (Smith et Cooper, 2013), en Angleterre et au pays de Galles (Osborne, 2012) et en Australie (Bryant et Cussen, 2015). L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2014) a également fait état d'une tendance à la baisse du taux d'homicides global au cours de la période allant de 1995 à 2012⁵.
- En 2016, 75 % des victimes d'homicide et 86 % des auteurs présumés d'homicide étaient de sexe masculin. Ces proportions sont demeurées relativement stables au cours des 11 dernières années pour les victimes d'homicide et depuis le début de la collecte en 1961 pour les auteurs présumés d'homicide.
- Chez les hommes victimes d'homicide, les taux étaient les plus élevés parmi ceux de 18 à 24 ans (5,87 pour 100 000 habitants), puis parmi ceux de 25 à 34 ans (5,22). Chez les femmes, celles de 25 à 34 ans présentaient le taux d'homicides le plus élevé (1,19), suivies de celles de 35 à 44 ans (1,12) (voir le tableau CANSIM 253-0003).
- Le taux d'auteurs présumés chez les hommes en 2016 était le plus élevé dans le groupe des 18 à 24 ans (6,98 pour 100 000 habitants). Pour leur part, les femmes de 25 à 34 ans étaient celles qui présentaient le taux d'auteurs présumés le plus élevé en 2016 (1,07) (voir le tableau CANSIM 253-0003).

En Saskatchewan, le nombre et le taux d'homicides ont atteint un sommet inégalé en 2016

- Bien que la police ait déclaré 2 homicides de plus à l'échelle nationale par rapport à 2015, des diminutions prononcées ont été inscrites en Alberta (-17 homicides), au Québec (-12) et en Colombie-Britannique (-10). Parallèlement, des hausses marquées ont été enregistrées en Ontario (+32) et en Saskatchewan (+10) (tableau 1a).
- En Saskatchewan, le nombre d'homicides a atteint un sommet (54) inégalé depuis 1961, année où la collecte de données au moyen de l'Enquête sur les homicides a débuté. De même, le taux d'homicides de cette province a atteint le niveau le plus élevé en 39 ans, soit 4,69 homicides pour 100 000 habitants (voir le tableau CANSIM 253-0001). Ce taux était également le plus élevé parmi l'ensemble des provinces en 2016 (tableau 1b). Il convient de noter que le

taux d'homicides a atteint son niveau le plus bas au Québec depuis le début de la collecte des données dans le cadre de l'Enquête sur les homicides en 1961 (0,80 pour 100 000 habitants).

- Bien qu'ils aient tous les deux enregistré une baisse de leur taux d'homicides, le Manitoba (-12 %) et l'Alberta (-14 %) se sont classés respectivement au deuxième et au troisième rang en importance après la Saskatchewan au chapitre du taux d'homicides le plus élevé parmi les provinces (**tableau 1b**). Parmi les provinces qui ont affiché des homicides, le Québec a inscrit le taux d'homicides le plus faible (0,80 pour 100 000 habitants; 67 homicides), suivi de Terre-Neuve-et-Labrador (1,32 pour 100 000 habitants; 7 homicides) et de la Nouvelle-Écosse (1,37 pour 100 000 habitants; 13 homicides). Aucun homicide n'a été déclaré à l'Île-du-Prince-Édouard en 2016.
- Le taux d'homicides pour 100 000 habitants fluctue généralement davantage d'une année à l'autre dans les territoires, en raison de leur population peu nombreuse. C'était le cas en 2016 au Yukon, où le taux d'homicides a crû par rapport à l'année précédente pour passer de 2,67 à 10,67 pour 100 000 habitants (+3 homicides). Par ailleurs, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont tous deux inscrit une baisse de leur taux d'homicides en 2016. Il convient de souligner que le Nunavut a enregistré en 2016 son taux d'homicides le plus faible depuis qu'il est devenu un territoire en 1999 (**tableau 1b**).

Parmi les 33 régions métropolitaines de recensement, Thunder Bay, Edmonton et Regina ont inscrit les taux d'homicides les plus élevés

- Parmi les 33 régions métropolitaines de recensement (RMR)⁶ du Canada, 18 ont inscrit une baisse de leur taux d'homicides par rapport à l'année précédente. Les plus forts reculs des taux d'homicides ont été observés dans les RMR de Victoria (7 homicides de moins que l'année précédente) et de St. Catharines–Niagara (6 homicides de moins que l'année précédente), ces deux RMR ayant fait état de 1 homicide en 2016. Par ailleurs, Kingston, le Grand Sudbury et Trois-Rivières n'ont déclaré aucun homicide en 2016 (**tableau 2**).
- Le taux d'homicides le plus élevé parmi les RMR a été enregistré à Thunder Bay (8 homicides), soit 6,64 pour 100 000 habitants (en hausse par rapport à 2,48 en 2015). Elle était suivie d'Edmonton (47 homicides, soit 9 de plus que l'année précédente) et de Regina (8 homicides, soit 1 de moins que l'année précédente), qui ont affiché les deuxième et troisième taux d'homicides en importance (3,39 et 3,23 pour 100 000 habitants, respectivement).
- La croissance du nombre d'homicides en Ontario est attribuable aux hausses enregistrées dans les RMR de Toronto et d'Ottawa⁷. Toronto a fait état de 96 homicides en 2016, soit le nombre d'homicides le plus élevé. Cela représente une hausse de 14 homicides par rapport à l'année précédente (1,55 pour 100 000 habitants). Malgré cette hausse, le taux d'homicides observé à Toronto était inférieur au taux national. À Ottawa, le nombre d'homicides a augmenté de 17 en 2016 pour atteindre un total de 24 homicides et un taux de 2,37 pour 100 000 habitants. Bien qu'elle ait fait état d'un nombre d'homicides inférieur à celui observé à Toronto ou à Ottawa, la RMR de Thunder Bay a inscrit le taux d'homicides le plus élevé de la province (6,64 pour 100 000 habitants) (**tableau 2**). Le nombre d'homicides enregistré en Ontario à l'extérieur des RMR était inchangé par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'homicides attribuables à des gangs a augmenté en 2016

- En 2016, la police a déclaré 141 homicides attribuables à des gangs⁸, soit 45 homicides de plus par rapport aux 96 homicides attribuables à des gangs observés en 2015. Ces homicides représentent près du quart de la totalité des homicides enregistrés en 2016 pour lesquels la police a déterminé si l'homicide était attribuable à des gangs ou non (voir le tableau CANSIM 253-0008). Le taux a crû de 45 % pour passer de 0,27 à 0,39 pour 100 000 habitants. Il s'agit de la deuxième hausse annuelle consécutive du nombre et du taux d'homicides attribuables à des gangs, après une baisse observée de 2011 à 2014. Le taux le plus élevé d'homicides attribuables à des gangs a été atteint en 2008 (**graphique 3**).
- La croissance globale du nombre d'homicides attribuables à des gangs est principalement attribuable aux hausses enregistrées en Ontario (+24) et en Colombie-Britannique (+10) (**tableau 3**). Les hausses notées dans ces provinces se sont surtout concentrées à Toronto (+21), à Ottawa⁹ (+5) et à Vancouver (+6). Ensemble, ces trois régions métropolitaines de recensement (RMR)¹⁰ ont enregistré 42 % des homicides déclarés attribuables à des gangs (**tableau 4**).
- La hausse du nombre total d'homicides en Saskatchewan est en partie attribuable à une augmentation du nombre d'homicides déclarés attribuables à des gangs (+8). Parmi les 53 homicides déclarés dans cette province pour lesquels l'information sur le statut d'attribution à des gangs était connue, le quart (13) étaient attribuables à des gangs, comparativement à 11 % en 2015 (**tableau 3**). Parmi les 13 homicides déclarés attribuables à des gangs en Saskatchewan, plus de la moitié ont été déclarés à l'extérieur des RMR.
- Le Nouveau-Brunswick a fait état de 2 homicides attribuables à des gangs en 2016, les premiers de ce genre à être déclarés depuis 2012. L'Alberta est la seule province qui a fait état d'une baisse du nombre d'homicides attribuables à des gangs par rapport à l'année précédente (-8). Le nombre d'homicides attribuables à des gangs dans cette province s'est établi à 20, soit près de la moyenne observée pour l'ensemble des 10 années précédentes (17). Par

rapport à l'année précédente, le nombre d'homicides attribuables à des gangs a diminué de 6 à Calgary (pour s'établir à 6), tandis qu'il a augmenté de 5 à Edmonton (pour se situer à 11).

- Dans l'ensemble, les homicides attribuables à des gangs représentaient 30 % des homicides survenus dans les RMR en 2016. Toutefois, à Kelowna, Montréal, Vancouver, Abbotsford–Mission, Regina et Guelph, les homicides attribuables à des gangs représentaient 40 % ou plus des homicides déclarés par ces RMR (tableau 4).

Le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu augmente pour une troisième année consécutive

- Pour une troisième année consécutive, le nombre et le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont augmenté. En 2016, 223 homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu, soit 44 de plus que l'année précédente. Cela équivaut à un taux de 0,61 pour 100 000 habitants, ce qui constitue une hausse de 23 % par rapport au taux observé en 2015, et le taux le plus élevé enregistré depuis 2005. La croissance du nombre et du taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu découle d'une hausse observée pour tous les types d'armes à feu, à l'exception des carabines et des fusils de chasse à canon tronqué (tableau 5).
- Les armes de poing demeurent le type d'armes à feu le plus souvent utilisé en 2016, ayant été employées dans 58 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu (ce qui représente une hausse de 1 % par rapport à l'année précédente). Le taux d'homicides commis à l'aide de ce type d'arme à feu (0,36 pour 100 000 habitants) a atteint un sommet inégalé depuis 2008 et s'est accru de 26 % par rapport à l'année précédente (0,28 en 2015).
- Le nombre (+13) et le taux (+34 %) d'homicides commis à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse ont aussi augmenté en 2016. La police a déclaré que 50 homicides ont été commis à l'aide de ce type d'arme à feu, ce qui représente un taux de 0,14 pour 100 000 habitants, et une proportion de 22 % de l'ensemble des homicides commis au moyen d'une arme à feu (tableau 5).
- L'Ontario, qui a inscrit une hausse de 33 homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2016, est la principale province à l'origine de la hausse nationale. Des hausses sur 12 mois ont aussi été observées en Colombie-Britannique (+9), en Saskatchewan (+6) et en Nouvelle-Écosse (+6). Dans la majorité des provinces et territoires, toutefois, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a diminué — en Alberta (-5), au Manitoba (-2), à Terre-Neuve-et-Labrador (-1), au Québec (-1) et dans les Territoires du Nord-Ouest (-1) —, ou était inchangé — au Nouveau-Brunswick (3) et au Yukon (1) (tableau 3). Pour une deuxième année consécutive, la police n'a déclaré aucun homicide commis au moyen d'une arme à feu au Nunavut.
- Parmi les provinces, la Saskatchewan a inscrit le taux le plus élevé d'homicides commis au moyen d'une arme à feu, soit un taux de 1,48, ce qui représente une hausse de 52 % par rapport à l'année précédente (0,97). Au deuxième rang venait l'Alberta (1,03), le taux enregistré dans la province représentant toutefois une baisse de 12 % par rapport à l'année précédente (1,17).
- Dans l'ensemble, 78 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada en 2016 ont été déclarés dans une région métropolitaine de recensement (RMR).
- À l'échelle des RMR, Toronto a fait état du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu le plus élevé (51) en 2016. Ces homicides représentaient 56 % du nombre total d'homicides déclarés dans la RMR. Au deuxième rang venait la RMR d'Edmonton (23 homicides commis au moyen d'une arme à feu), suivie des RMR de Montréal (22), de Vancouver (18), de Calgary (14) et d'Ottawa (12). Halifax a enregistré 9 homicides commis à l'aide d'une arme à feu, lesquels représentaient 75 % du nombre total d'homicides déclarés dans la RMR en 2016 (tableau 4). Bien qu'elle ait fait état du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu le plus élevé, Toronto n'a pas enregistré le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu le plus élevé parmi l'ensemble des RMR (0,82 pour 100 000 habitants). C'est plutôt Halifax qui s'est classée au premier rang des RMR, ayant affiché un taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu de 2,11 pour 100 000 habitants, suivie des RMR d'Edmonton (1,66 pour 100 000 habitants) et d'Abbotsford–Mission (1,61 pour 100 000 habitants).
- En 2016, 54 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient aussi attribuables à des gangs, comparativement à 43 % l'année précédente. Cela représente la proportion la plus élevée depuis 2009¹¹. Les hausses les plus prononcées du nombre d'homicides commis au moyen d'une arme à feu et attribuables à des gangs ont été enregistrées en Ontario (+22) et en Colombie-Britannique (+12), ces hausses s'étant concentrées à Toronto et à Vancouver. Plus précisément, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu et attribuables à des gangs s'est établi à 30 à Toronto, soit 18 de plus qu'en 2015, et à 16 à Vancouver, soit 6 de plus que l'année précédente.
- En 2016, les armes à feu constituaient la méthode la plus souvent utilisée pour commettre un homicide au Canada (38 %), dépassant les armes pointues (30 %) pour la première fois depuis 2012; venaient ensuite les coups portés (20 %) (graphique 4).
- Le taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu en 2016 était de 21 % supérieur à la moyenne observée pour l'ensemble des 10 années précédentes (0,61 par rapport à 0,51 pour 100 000 habitants), alors que le taux

d'homicides commis à l'aide d'une arme pointue était de 15 % inférieur au taux moyen observé pour l'ensemble des 10 années précédentes (0,48 par rapport à 0,57 pour 100 000 habitants) (tableau 6).

En 2016, le taux de résolution des homicides était inférieur par rapport aux années précédentes

- En 2016, la police a indiqué avoir résolu 407 (67 %) des 611 homicides déclarés (voir l'encadré 1), soit une proportion légèrement inférieure à la moyenne observée pour l'ensemble des 10 années précédentes. Selon un examen du taux de résolution initial au moment de la diffusion des données pour chacune des 10 années de déclaration précédentes, la police avait résolu en moyenne 74 % des homicides au cours du cycle de collecte durant lequel ils ont été perpétrés. L'augmentation du nombre d'homicides attribuables à des gangs en 2016 pourrait avoir eu une incidence sur les taux de résolution, puisqu'il a été démontré que ce type d'homicide prend plus de temps à résoudre (Cotter, 2014; Trussler, 2010). D'un point de vue statistique, le fait qu'un homicide est déclaré dans les statistiques annuelles en tant qu'homicide résolu ou non peut être influencé par le moment de l'année auquel il survient. Par exemple, si un homicide est commis près de la fin de l'année de référence de l'enquête, la police dispose de moins de temps pour le déclarer en tant qu'homicide résolu avant la fin de la période de collecte des données. Toutefois, en 2016, le nombre d'homicides survenus à la fin de l'année de référence n'a pas changé par rapport aux années précédentes et n'a donc pas eu d'incidence sur le taux de résolution relativement faible observé en 2016 (voir l'encadré 1).
- Au total, la police a déclaré 480 auteurs présumés associés aux 407 homicides résolus en 2016.

Le taux d'homicides commis contre des femmes et des filles autochtones a diminué de 31 % par rapport à l'année précédente

- En 2016, les Autochtones¹² représentaient 24 % des victimes d'homicide, comparativement à 25 % en 2015¹³ (voir le tableau CANSIM 253-0009). Au total, la police a déclaré 142 victimes d'homicide autochtones en 2016 (tableau 7), comparativement à 148 en 2015. Selon les projections démographiques, les Autochtones représentaient environ 5 % de la population canadienne en 2016 (Statistique Canada, 2015).
- En 2016, le taux d'homicides chez les Autochtones a diminué de 7 % par rapport à l'année précédente (8,19 victimes autochtones et 8,76 pour 100 000 Autochtones, respectivement)¹⁴ (tableau 7). Ce recul est attribuable à une baisse prononcée du taux de victimes autochtones de sexe féminin. En 2016, il y a eu 12 femmes et filles autochtones victimes d'homicide de moins par rapport à 2015 (29 par rapport à 41); cela a donné lieu à une baisse de 31 % du taux d'homicides contre des femmes et des filles autochtones (3,30 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin par rapport à 4,79 en 2015) (graphique 5).
- Par comparaison, le nombre de victimes autochtones de sexe masculin a crû pour passer de 107 à 113, entraînant une augmentation de 3 % du taux d'homicides commis contre ces victimes par rapport à l'année précédente (13,20 pour 100 000 Autochtones de sexe masculin par rapport à 12,83 en 2015).
- Depuis la première diffusion de données complètes sur l'identité autochtone pour les victimes d'homicide de sexe masculin et de sexe féminin en 2014, le taux d'homicides s'est accru de 12 % chez les Autochtones. Le taux d'homicides commis contre des hommes et des garçons autochtones a crû au cours de deux années consécutives, passant de 11,11 pour 100 000 Autochtones de sexe masculin en 2014 à 13,20 en 2016 (graphique 5). Par ailleurs, chez les femmes et les filles autochtones, le taux d'homicides était de 8 % inférieur à celui noté en 2014 (3,30 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin par rapport à 3,60).
- Les données sur l'identité autochtone des victimes de sexe féminin sont disponibles à compter de l'année 1980 à la suite d'une mise à jour des dossiers historiques (Miladinovic et Mulligan, 2015). Selon les données relatives à cette tendance à long terme, le taux d'homicides commis contre des femmes et des filles autochtones en 2016 est le plus faible taux enregistré depuis 2001, soit la première année pour laquelle des projections des populations autochtones sont disponibles pour le calcul des taux.
- Dans l'ensemble, le taux d'homicides enregistré chez les Autochtones en 2016 était environ six fois supérieur à celui observé chez les non-Autochtones (tableau 7). Parmi les victimes de sexe féminin, le taux d'homicides noté chez les Autochtones était cinq fois supérieur à celui observé chez les non-Autochtones (3,30 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin par rapport à 0,69 pour 100 000 non-Autochtones de sexe féminin). Le taux d'homicides observé chez les Autochtones de sexe féminin était également supérieur à celui enregistré chez les non-Autochtones de sexe masculin (3,30 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin par rapport à 2,00 pour 100 000 non-Autochtones de sexe masculin).
- Parmi les victimes de sexe masculin, le taux d'homicides chez les Autochtones en 2016 était sept fois supérieur à celui des non-Autochtones (13,20 pour 100 000 Autochtones de sexe masculin par rapport à 2,00 pour 100 000 non-Autochtones de sexe masculin) et quatre fois supérieur à celui des Autochtones de sexe féminin (13,20 pour 100 000 Autochtones de sexe masculin par rapport à 3,30 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin) (tableau 7).

- Le nombre le plus élevé d'homicides commis contre une victime autochtone a été observé en Saskatchewan (36), suivie de l'Alberta (31) et du Manitoba (27) (tableau 7). Parmi ces trois provinces, le taux d'homicides chez les Autochtones en 2016 était le plus élevé en Saskatchewan (18,88 pour 100 000 Autochtones), où il a augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente. Au Manitoba, le taux a diminué de 24 % pour se situer à 11,71 homicides pour 100 000 Autochtones. En Alberta, le taux d'homicides a diminué de 19 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 10,99 homicides pour 100 000 Autochtones en 2016. Le taux d'homicides chez les Autochtones déclarés par la police en Colombie-Britannique (6,50) était inférieur à celui des autres provinces de l'Ouest.
- En 2016, 39 % des Autochtones vivaient dans une région métropolitaine de recensement (RMR), selon les projections démographiques (Statistique Canada, 2015), et 42 % des homicides commis contre des Autochtones se sont produits dans une RMR, selon les données déclarées. Le taux d'homicides commis contre des Autochtones était de 8,69 pour 100 000 Autochtones dans les RMR, comparativement à 7,87 à l'extérieur des RMR.
- Toujours selon les projections démographiques, les quatre RMR affichant la plus forte proportion d'Autochtones au sein de leur population étaient Winnipeg (5 %), Edmonton (5 %), Vancouver (4 %) et Calgary (3 %) (Statistique Canada, 2015). Parmi ces RMR, Winnipeg a fait état du taux d'homicides parmi la population autochtone le plus élevé (15,14 pour 100 000 Autochtones), suivie de Calgary (14,77) et d'Edmonton (9,87), tandis que Vancouver a inscrit le taux le plus faible (3,21).

La proportion de femmes et de filles autochtones et non autochtones victimes d'homicide et portées disparues avant la découverte de leur décès diminue par rapport à l'année précédente

- En 2016, 50 victimes d'homicide avaient officiellement été portées disparues au moment où la police a pris connaissance de l'homicide, ce qui représente une proportion de 8 % de toutes les victimes d'homicide. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 14 victimes officiellement portées disparues (64 victimes, ou 11 % de toutes les victimes d'homicide)¹⁵.
- Parmi l'ensemble des victimes, la proportion de victimes portées disparues avant la découverte de leur décès était la même, qu'il s'agisse de victimes autochtones ou non autochtones (8 % pour chaque groupe).
- En 2016, chez les victimes de sexe féminin, 10 % des victimes autochtones et 13 % des victimes non autochtones avaient été portées disparues avant la découverte de leur décès (graphique 6). Par rapport à l'année précédente, la proportion de victimes de sexe féminin ayant été portées disparues a diminué en 2016, tant chez les victimes autochtones que non autochtones (17 % et 19 %, respectivement)¹⁶.
- Parmi les victimes de sexe masculin, 7 % des Autochtones ont officiellement été portés disparus en 2016, tout comme 6 % des non-Autochtones (graphique 6). Ces chiffres étaient semblables à ceux observés en 2015.
- Les victimes de sexe féminin ont été portées disparues avant la découverte de leur décès deux fois plus souvent que leurs homologues de sexe masculin (14 % des femmes et des filles tuées, par rapport à 6 % des hommes et des garçons tués).
- Les victimes qui avaient été le plus souvent portées disparues avant la découverte de leur décès étaient celles de moins de 12 ans (19 % de leur catégorie d'âge). En revanche, les victimes qui l'avaient été le moins souvent étaient celles de 25 à 34 ans et de 65 ans et plus, les deux groupes ayant représenté 5 % des victimes d'homicide dans leur catégorie d'âge.

Les homicides commis contre des non-Autochtones de sexe masculin ont fait l'objet du taux de résolution le plus faible en 2016

- En 2016, les homicides commis contre des non-Autochtones de sexe masculin ont fait l'objet du taux de résolution le plus faible, la police ayant déclaré avoir résolu un peu plus de la moitié (53 %) de ces homicides. Par comparaison, 83 % des homicides commis contre des Autochtones de sexe masculin ont été résolus. Le faible taux de résolution des homicides commis contre des non-Autochtones de sexe masculin pourrait s'expliquer par le fait que 61 % des homicides non résolus étaient attribuables à des gangs¹⁷, ce type d'homicide étant généralement plus difficile à résoudre (Cotter, 2014; Trussler, 2010).
- Chez les victimes de sexe féminin, les taux de résolution des homicides commis contre des Autochtones (86 %) et des non-Autochtones (85 %) étaient similaires en 2016.

Le taux d'auteurs présumés d'homicide est 11 fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones

- En ce qui concerne les homicides résolus, parmi les 480 auteurs présumés dont l'identité autochtone a été déclarée, 36 % étaient Autochtones et 64 % étaient non-Autochtones (voir le tableau CANSIM 253-0010)¹⁸. De plus, le taux

d'auteurs présumés d'homicide était 11 fois plus élevé chez les Autochtones (9,75 pour 100 000 Autochtones) que chez les non-Autochtones (0,88 pour 100 000 non-Autochtones) (tableau 7).

- Parmi les 67 auteures présumées d'homicide en 2016 dont l'identité autochtone a été déclarée, 38 (57 %) étaient Autochtones et 29 (43 %) étaient non-Autochtones. Le taux de femmes et de filles autochtones auteures présumées d'homicide était 25 fois plus élevé que le taux observé parmi les femmes et les filles non autochtones (4,33 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin par rapport à 0,17 pour 100 000 non-Autochtones de sexe féminin).
- Parmi les 413 auteurs présumés d'homicide de sexe masculin dont l'identité autochtone a été déclarée, 131 (32 %) étaient Autochtones et 274 (68 %) étaient non-Autochtones¹⁹. Le taux d'auteurs présumés de sexe masculin qui étaient Autochtones était environ 10 fois plus élevé que le taux d'auteurs présumés de sexe masculin non autochtones (15,30 pour 100 000 Autochtones de sexe masculin par rapport à 1,61 pour 100 000 non-Autochtones de sexe masculin) (tableau 7).

Les jeunes continuent de représenter moins de 10 % des auteurs présumés d'homicide

- En 2016, les jeunes de 12 à 17 ans représentaient 5 % des 480 auteurs présumés d'homicide²⁰. Ce résultat est conforme aux constatations de la police au cours des cinq années précédentes, selon lesquelles moins de 10 % de l'ensemble des auteurs présumés d'homicide étaient des jeunes (voir le tableau CANSIM 253-0003).
- Le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide a diminué de 39 % en 2016 par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique en partie par un taux de résolution relativement faible en 2016. Selon les données déclarées par la police, il y avait 0,95 jeune auteur présumé d'homicide pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans au Canada, comparativement à un taux de 1,55 en 2015. Dans l'ensemble, on a dénombré 22 jeunes auteurs présumés d'homicide en 2016, soit 14 de moins que l'année précédente.
- Les jeunes auteurs présumés d'homicide en 2016 étaient environ deux fois et demie moins susceptibles que les auteurs présumés adultes d'être impliqués dans une affaire attribuable à des gangs (5 % par rapport à 13 %)²¹. À l'opposé, au cours des 10 années précédentes, les jeunes auteurs présumés d'homicide étaient en moyenne deux fois plus susceptibles que les auteurs présumés adultes d'être impliqués dans une affaire attribuable à des gangs.

Près de 1 auteur présumé sur 5 était atteint d'un trouble mental ou du développement, selon les données déclarées

- En 2016, la police soupçonnait que 77 auteurs présumés d'homicide étaient atteints d'un trouble mental ou du développement²², ce qui représente 17 % de l'ensemble des auteurs présumés²³. Cette proportion est comparable à celle enregistrée en 2015 (16 %) et à la moyenne des 10 années précédentes (16 %).
- En 2016, la proportion la plus élevée d'auteurs présumés présentant des troubles mentaux ou du développement a été observée chez les personnes de 45 à 54 ans (24 %) (graphique 7). Par comparaison, la proportion d'auteurs présumés ayant des troubles mentaux ou du développement était moins élevée chez les personnes de 65 ans et plus (21 %), ce qui va à l'opposé des chiffres moyens observés au cours des 10 années précédentes. De plus, selon la moyenne des 10 années précédentes, la présence d'un trouble mental ou du développement chez les auteurs présumés augmente généralement en fonction de l'âge (graphique 7).

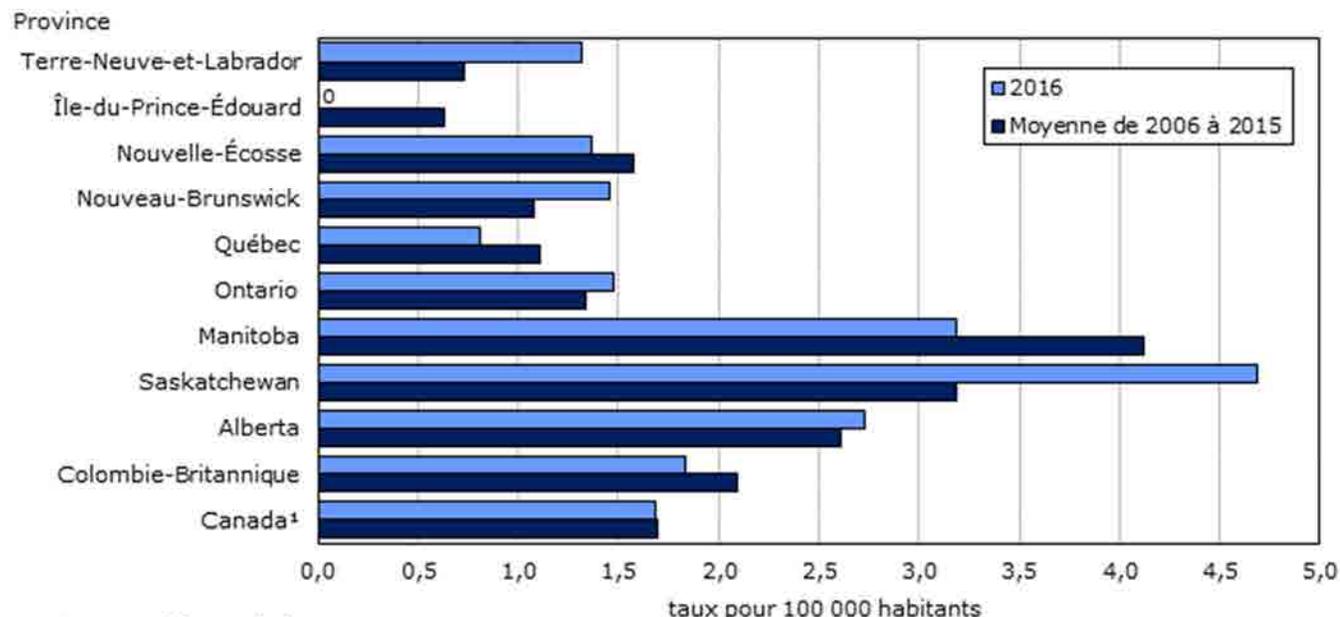
Le nombre d'homicides entre partenaires intimes a diminué en 2016

- Les données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime démontrent de façon constante que les homicides sont souvent commis par une personne connue de la victime. En 2016, 86 % des victimes connaissaient l'auteur présumé qui était impliqué dans leur décès, une proportion semblable à celle observée en 2015 (87 %) (tableau 8)²⁴.
- Le nombre de victimes tuées par un étranger a diminué pour passer de 65 en 2015 à 58 en 2016, et a continué de représenter 14 % des homicides résolus (tableau 8)²⁵. Il convient de noter que le taux de résolution relativement faible observé en 2016 constitue un facteur expliquant la diminution du nombre de victimes tuées par un étranger (ou par une personne avec qui elles avaient un autre lien), puisque les renseignements sur le lien de l'auteur présumé avec la victime ne sont disponibles que pour les homicides résolus.
- La police a fait état d'une baisse du nombre d'homicides commis par une personne avec qui la victime avait une relation criminelle. Alors que ces homicides représentaient 12 % de l'ensemble des homicides résolus en 2015, ils en représentaient 8 % en 2016 (tableau 8).
- On a observé des baisses du nombre d'homicides commis par des membres de la famille autres que les conjoints ou conjoints de fait actuels ou anciens. Ceux-ci représentaient 20 % de l'ensemble des homicides résolus en 2016, comparativement à 22 % en 2015. Ce recul est en grande partie attribuable à une diminution des homicides commis par des parents ou des membres de la famille élargie (tableau 8).

- Au Canada en 2016, la police a déclaré 72 homicides entre partenaires intimes, soit 13 de moins qu'en 2015 (tableau 8). Le taux d'homicides entre partenaires intimes a diminué pour passer de 0,28 pour 100 000 personnes de 15 ans et plus en 2015 à 0,24 en 2016.
- Le taux de femmes tuées par un partenaire intime a diminué par rapport à 2015 (0,19 pour 100 000 en 2016 par rapport à 0,24 en 2015, ou -21 %), tandis que le taux correspondant chez les hommes a augmenté, passant de 0,04 en 2015 à 0,05 en 2016.
- En 2016, la proportion d'homicides entre partenaires intimes était comparable à la moyenne observée pour l'ensemble des 10 années précédentes (18 % par rapport à 19 %) (tableau 8).

Graphiques

Graphique 1
Homicides selon la province, 2016



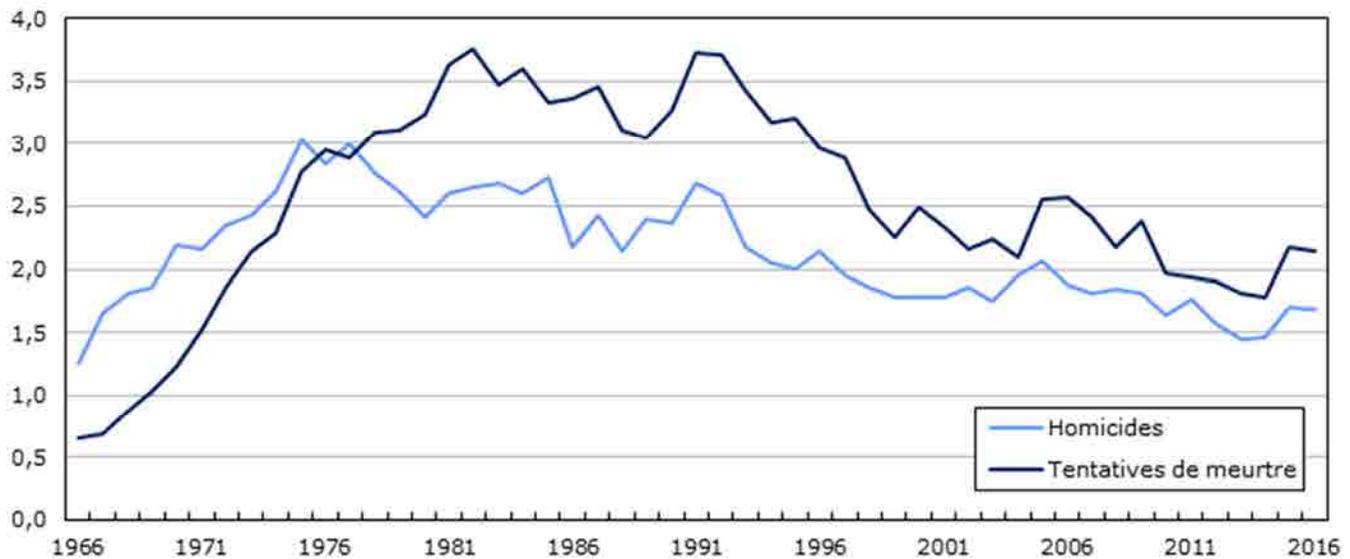
1. Comprend les territoires.

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Graphique 2 Homicides et tentatives de meurtre, Canada, 1966 à 2016

taux pour
100 000 habitants

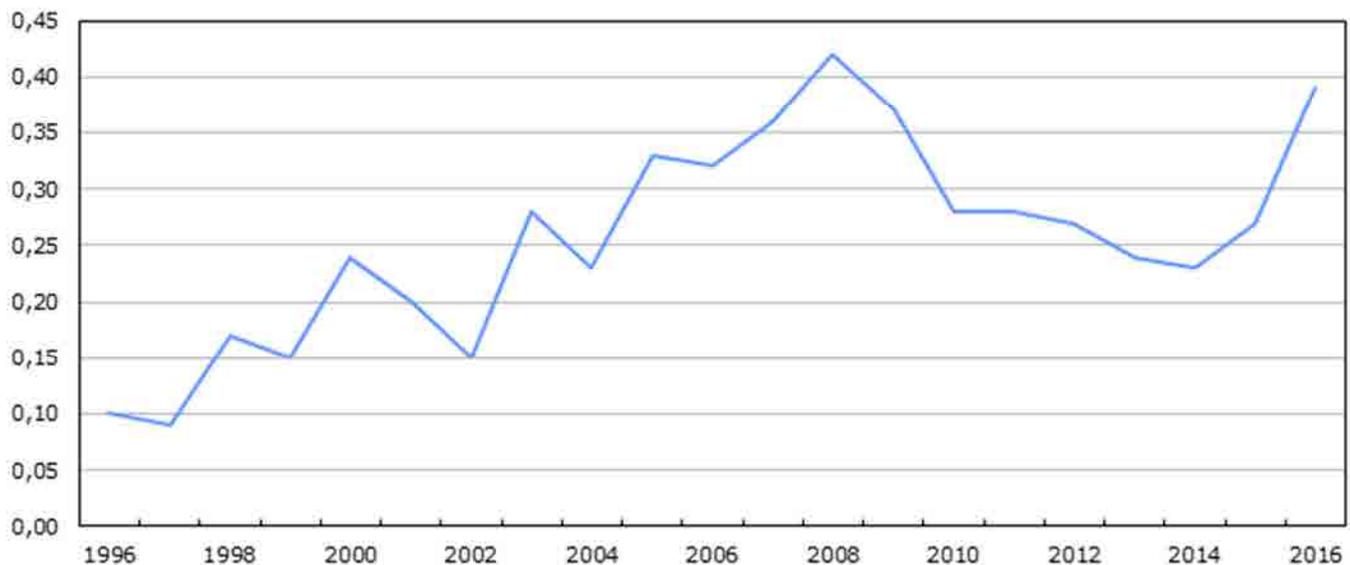


Note : D'autres données sont disponibles dans CANSIM (tableau 252-0051). Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 3 Homicides attribuables à des gangs, Canada, 1996 à 2016

taux pour
100 000 habitants

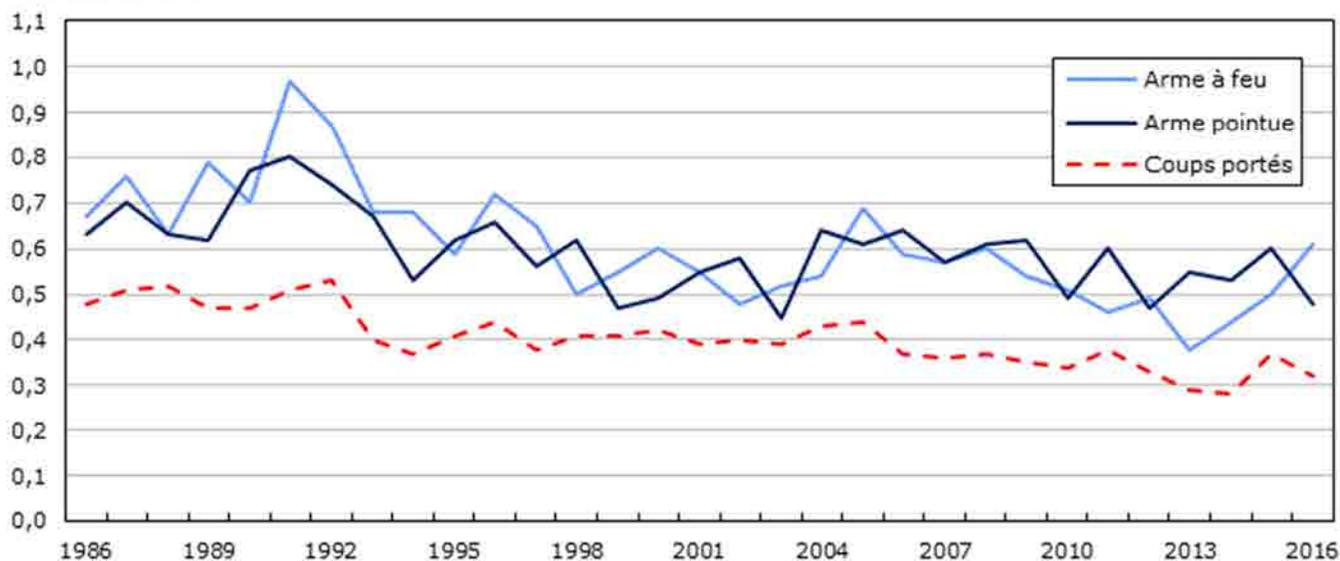


Note : Ces données sont disponibles depuis 1991. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser a) si elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) si elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Graphique 4
Homicides selon la méthode la plus courante, Canada, 1986 à 2016

taux pour
100 000 habitants

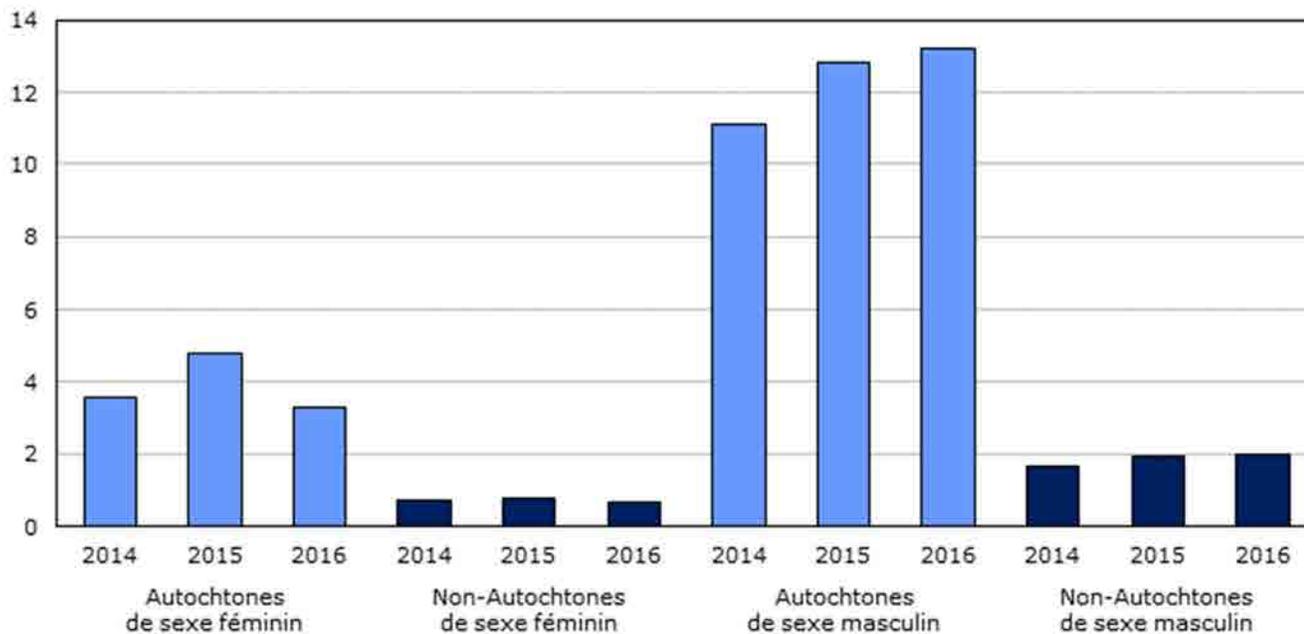


Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Graphique 5
Taux de victimes d'homicide, selon l'identité autochtone et le sexe, 2014 à 2016

taux pour
100 000 habitants

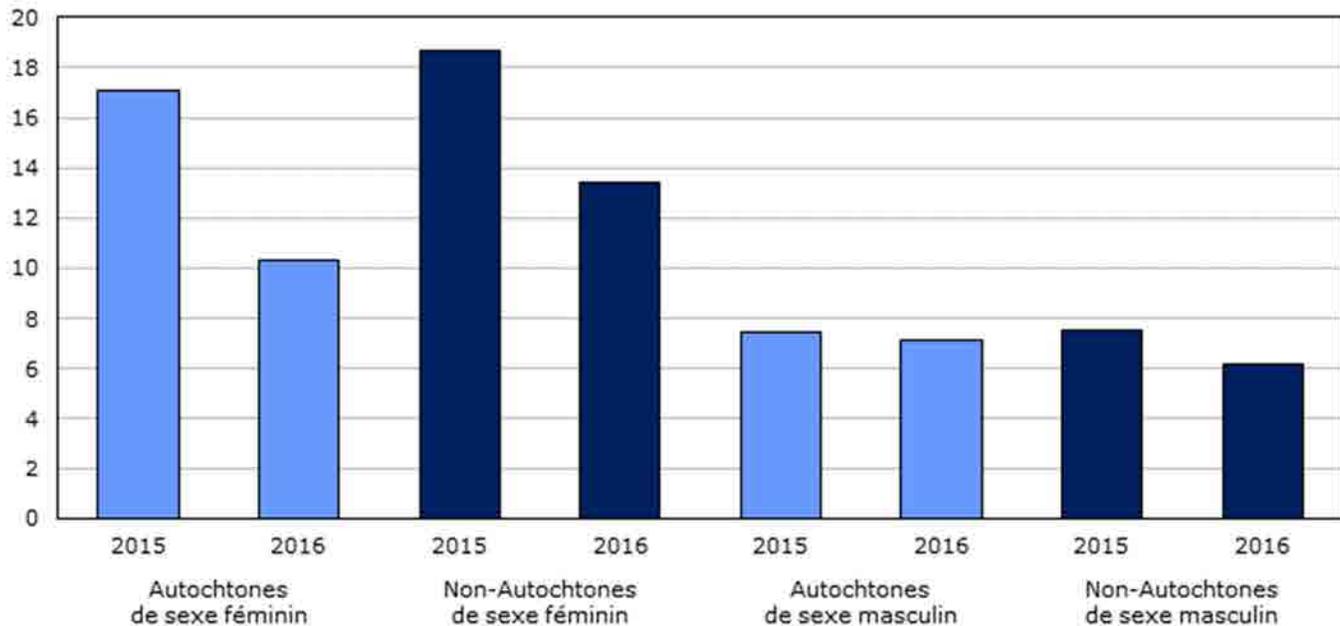


Note : La diffusion des données complètes sur l'identité autochtone des victimes d'homicide a commencé en 2014. Chaque année, le statut de l'identité autochtone était inconnu de la police pour 1 % des victimes d'homicide.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Graphique 6
Proportion de victimes d'homicide précédemment portées disparues,
selon l'identité autochtone et le sexe, 2015 et 2016

pourcentage

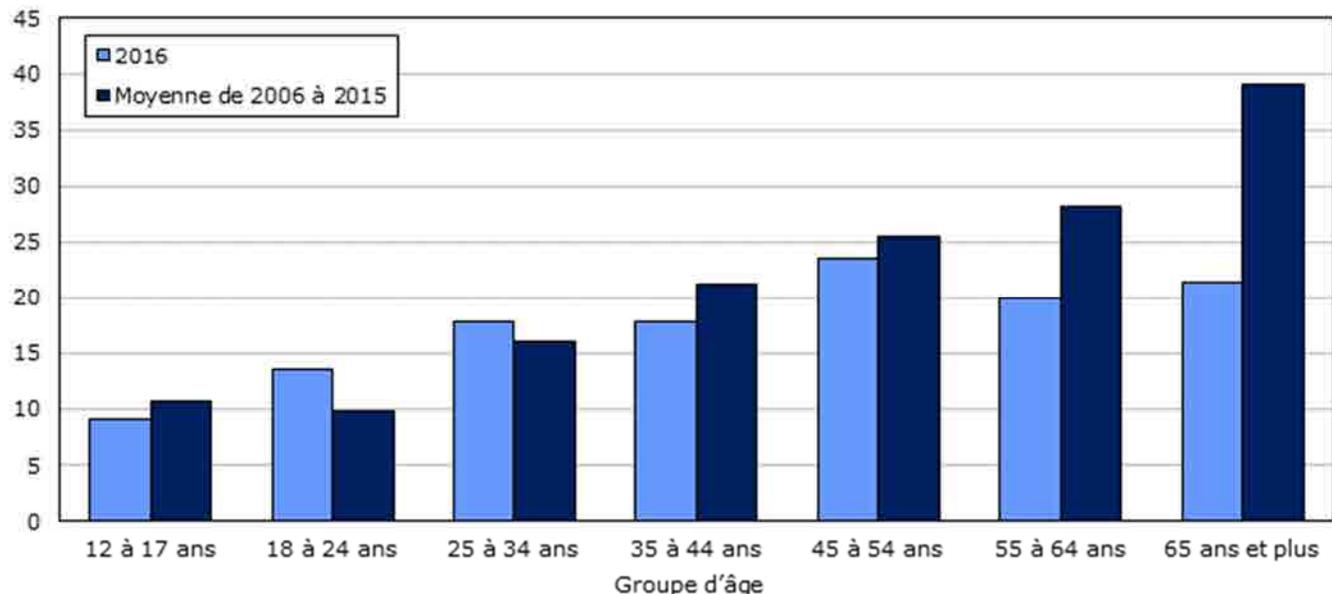


Note : Ces données sont disponibles depuis 2015. Les services de police doivent préciser si les victimes avaient été portées disparues par un service de police avant la découverte de leur décès. Chaque année, l'information sur le statut de personne portée disparue était inconnu pour moins de 1 % des victimes d'homicide. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Graphique 7
Auteurs présumés d'homicide chez qui l'on soupçonnait un trouble
mental ou du développement, selon le groupe d'âge, Canada, 2016

pourcentage d'auteurs présumés



Note : Comprend les personnes chez qui l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement en proportion de tous les auteurs présumés dans chaque groupe d'âge. Exclut les auteurs présumés dont l'âge ou l'information concernant la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement était inconnu. En 2016, l'information concernant la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement était inconnue pour 6 % des auteurs présumés. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Encadré 1**Données sur l'état de résolution des homicides tirées de l'Enquête sur les homicides**

Une affaire d'homicide est considérée comme résolue (ou classée)²⁶ lorsque la police déclare avoir déposé ou recommandé une accusation d'homicide contre au moins un auteur présumé. La police peut aussi déclarer qu'un homicide a été résolu sans mise en accusation (p. ex. dans les cas où l'auteur présumé s'est suicidé). Lorsqu'il y a plus d'une victime dans une même affaire d'homicide, l'état de l'affaire concernant sa résolution s'applique à chaque victime. Dans le cas des affaires impliquant plus d'un auteur présumé, l'homicide est considéré comme résolu à la date à laquelle le premier auteur présumé dans l'affaire est identifié par la police.

Il se peut qu'un homicide soit résolu des mois ou des années après qu'il ait été perpétré; c'est pourquoi, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, des données mises à jour sont recueillies sur les homicides déclarés antérieurement. Cela permet de réviser l'état de la résolution de l'affaire et d'ajouter des détails supplémentaires recueillis tout au long des enquêtes policières sur les homicides, le cas échéant. Dans tous les cas, le nombre d'homicides résolus est toujours déclaré en fonction de l'année au cours de laquelle l'homicide a été déclaré par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides (qui correspond également à l'année au cours de laquelle l'affaire a été jugée par la police comme un homicide et où l'enquête sur l'homicide a été amorcée). Par exemple, dans le cadre de la présente diffusion initiale des données sur les homicides en 2016, 407 des 611 homicides déclarés étaient résolus en 2016, ce qui correspond à un taux de résolution de 67 %. Parmi la proportion restante d'homicides non résolus en 2016, certaines affaires pourraient être résolues au cours du cycle de collecte de 2017, ce qui accroîtrait le taux de résolution des homicides déclarés en 2016.

Comme l'Enquête sur les homicides est une source de données déclarées par la police, elle ne permet pas d'assurer un suivi des résultats judiciaires entourant les affaires d'homicide, tels que les décisions des procureurs de la Couronne, les déclarations de culpabilité ou les renseignements liés à la détermination de la peine. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les décisions judiciaires concernant les accusations d'homicide déposées devant le système des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, veuillez consulter l'article de *Juristat* intitulé « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2014-2015 » (Maxwell, 2017) ou le tableau CANSIM 252-0053.

Description de l'enquête**Enquête sur les homicides**

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis le champ de l'enquête a été élargi en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les caractéristiques de ces affaires ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée (d'après la date du rapport). Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont disponibles seulement pour les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour à la suite de la résolution d'une affaire. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime est consigné.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2015 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme DUC. Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police. Chaque année de déclaration, on intègre au Programme DUC des données révisées déclarées par la police pour l'année d'enquête précédente. En 2015, un examen de la qualité des données a été entrepris pour l'Enquête sur les homicides pour toutes les années d'enquête de 1961 à 2014. L'examen comprenait la collecte d'enregistrements de données sur l'affaire, la victime et l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) qui n'étaient auparavant pas déclarés dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. En outre, la base de données exclut les décès, et les enregistrements sur les auteurs présumés connexes, qui ne sont plus considérés par la police comme des homicides (c.-à-d. les cas de légitime défense, de suicide et

de négligence criminelle causant la mort qui avaient initialement été traités, mais ne sont plus considérés, par la police comme des homicides). Pour des raisons opérationnelles, ces révisions n'ont pas été apportées au Programme DUC.

Estimations démographiques

Le calcul des taux d'homicides selon l'identité autochtone pour la période allant de 2001 à 2016 est fondé sur les chiffres de population fournis par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres de population pour les années antérieures à 2001 n'étaient pas disponibles pour le présent article de *Juristat*. En raison de l'absence d'estimations annuelles sur la population canadienne selon l'identité autochtone, les chiffres de population utilisés dans le présent article ont été calculés ou projetés, selon les années. Ainsi, ces chiffres de population sont assujettis à un certain niveau d'incertitude et pourraient être révisés à l'avenir. Pour les années allant de 2001 à 2011, les chiffres de population ont été calculés à l'aide d'interpolations linéaires entre les recensements de la population de 2001 et de 2006 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, corrigées en fonction du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2016 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées établies en fonction des chiffres corrigés de l'ENM de 2011. Les hypothèses des projections sélectionnées concernant les composantes de la croissance sont principalement fondées sur le scénario de référence de la publication *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036* (Statistique Canada, 2015), tandis qu'un processus supplémentaire de calage à partir des estimations démographiques de 2012 à 2016 a permis de tenir compte de la fécondité, de la mortalité, de l'immigration et de l'émigration. On a choisi les chiffres de population du point central de l'année. Les renseignements du Recensement de la population de 2016 ventilés selon l'identité autochtone n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent article de *Juristat*. De plus, afin de maintenir une cohérence dans l'ensemble des années pour lesquelles des données sur les taux d'homicides selon l'identité autochtone étaient disponibles, les projections démographiques décrites ci-dessus ont été utilisées pour calculer les taux d'homicides selon l'identité autochtone en 2016. Il se peut que les calculs des taux d'homicides effectués au moyen des données du Recensement de la population de 2016 diffèrent légèrement des taux d'homicides qui figurent dans le présent article, lesquels sont fondés sur les chiffres de population projetés pour 2016.

Références

- BRYANT, Willow, et Tracy CUSSEN. 2015. « Homicide in Australia: 2010-11 to 2011-12: National Homicide Monitoring Program report », *Australian Institute of Criminology* (site consulté le 7 février 2017).
- COTTER, Adam. 2014. « L'homicide au Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- HOTTON MAHONY, Tina, et John TURNER. 2012. « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- KEIGHLEY, Kathryn. 2017. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2016 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MAXWELL, Ashley. 2017. « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2014-2015 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MILADINOVIC, Zoran, et Leah MULLIGAN. 2015. « L'homicide au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME. 2014. *Global Study on Homicide, 2013: Trends, Contexts, Data* (site consulté le 2 juin 2017).
- OSBORNE, Sarah. 2012. « Homicide », *Homicides, Firearm Offences and Intimate Violence 2010/11: Supplementary Volume 2 to Crime in England and Wales 2010/11*, publié sous la direction de K. Smith, Home Office, p. 15 à 54 (site consulté le 7 février 2017).
- OUIMET, Marc, et Catherine MONTMAGNY-GRENIER. 2014. « Homicide and violence—International and Cross-National Research: The Construct Validity of the Results Generated by the World Homicide Survey », *International Criminal Justice Review*, vol. 24, n° 3, p. 222 à 234.
- ROMER, Daniel, Kathleen HALL JAMIESON et Sean ADAY. 2003. « Television, news and the cultivation of fear of crime », *Journal of Communication*, vol. 53, n° 1, p. 88 à 104.
- SMITH, Erica L., et Alexia D. COOPER. 2013. « Homicide in the U.S. Known to Law Enforcement, 2011 », *U.S. Department of Justice* (site consulté le 7 février 2017).
- STATISTIQUE CANADA. 2015. *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*, produit n° 91-552-X au catalogue de Statistique Canada.
- TRUSSLER, Tanya. 2010. « Explaining the changing nature of homicide clearance in Canada », *International Criminal Justice Review*, vol. 20, n° 1, p. 366 à 383.

Notes

1. Pour obtenir plus de renseignements sur les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police, voir le tableau CANSIM 252-0051.
2. Dans le présent article, le terme « homicide » est employé pour désigner chaque victime d'homicide. Par exemple, une seule affaire peut compter plus d'une victime et, aux fins du présent article, chaque victime relevée correspond à un homicide.
3. Tout au long du présent article, la variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.
4. En raison de l'arrondissement, les chiffres figurant dans le texte, les tableaux et les graphiques peuvent ne pas correspondre aux totaux.
5. De 1995 à 2012, les taux d'homicides ont diminué en Amérique du Nord, en Asie et en Europe (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2014).
6. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
7. Il existe 33 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada. Aux fins du présent article, Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario, et Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
8. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser a) si elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) si elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs.
9. Il existe 33 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada. Aux fins du présent article, Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario, et Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
10. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
11. Exclut les homicides (4 %) pour lesquels la police a déclaré en 2016 ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.
12. Comprend les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
13. Les chiffres de 2015 et de 2016 ne comprennent pas 1 % des victimes dont l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police.
14. Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres des populations autochtones et non autochtones sont fondés sur l'identité autochtone. Pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation entre les recensements de la population et l'Enquête nationale auprès des ménages, corrigée en fonction du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Bien que 2016 soit une année de recensement, les chiffres de population sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Cette décision a été prise pour répondre aux préoccupations sur le plan de la comparabilité des données et veiller à la cohérence des données au fil des ans. Reportez-vous à la section du présent article intitulée « Description de l'enquête » pour obtenir de plus amples renseignements.
15. Depuis l'année de déclaration 2015, les services de police répondant à l'Enquête sur les homicides doivent préciser si les victimes avaient été portées disparues avant la découverte de leur décès. Plus précisément, le service de police doit répondre à la question de savoir si la victime avait été portée disparue auprès de lui ou de tout autre service de police au Canada. Pour toute victime portée disparue avant la découverte de son décès, un rapport de personne portée disparue doit avoir été déposé et être actif au moment où la victime est découverte. En 2016, la police a déclaré de l'information sur l'état de personne portée disparue de la victime pour la majorité des homicides déclarés; dans moins de 1 % des affaires, la police a indiqué que ce renseignement était inconnu.
16. Compte tenu de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées en cours, il convient de noter que ces données indiquent uniquement le nombre de victimes d'homicide précédemment portées disparues et dont le décès a été découvert par la police au cours d'une année donnée. Les raisons expliquant les variations

observées dans ces données au fil des ans ne sont pas recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. De plus, ces données n'indiquent pas le nombre de personnes disparues qui n'ont pas été retrouvées.

17. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré en 2016 ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.

18. Exclut près de 2 % des auteurs présumés dont l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue en 2016.

19. Exclut près de 2 % des auteurs présumés dont l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue en 2016.

20. L'âge de l'auteur présumé était inconnu pour moins de 1 % des auteurs présumés en 2016.

21. Exclut 2 % des affaires mettant en cause des adultes (18 ans et plus) pour lesquelles la police a déclaré ignorer si elles étaient attribuables à des gangs ou non.

22. Depuis 1997, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements sur la présence soupçonnée de troubles mentaux ou du développement chez les auteurs présumés d'homicide. Comprend entre autres les troubles comme la schizophrénie, le trouble bipolaire, la démence, les retards du développement et l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Ces renseignements sont fondés sur l'évaluation du policier et ne correspondent pas nécessairement à des diagnostics médicaux ou cliniques.

23. Exclut 6 % des auteurs présumés pour qui l'information relative à la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement était inconnue en 2015, de même que la proportion correspondante de 6 % en 2016. Les comparaisons avec les 10 années précédentes allant de 2006 à 2015 excluent 17 % des auteurs présumés pour qui la police a déclaré que cette information était inconnue.

24. Dans le cas des homicides impliquant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime est consigné.

25. Par « homicide résolu », on entend tout homicide qui a été classé par la police, soit par le dépôt ou la recommandation d'une accusation d'homicide, soit sans mise en accusation (p. ex. dans les cas où l'auteur présumé s'est suicidé).

26. Dans le présent article, les termes « résolu » et « classé » sont utilisés comme synonymes qualifiant une affaire d'homicide où l'enquête policière a mené à l'identification d'un auteur présumé (accusé ou suspect pouvant être inculpé), qu'une accusation ait été déposée ou recommandée, ou encore une affaire classée sans mise en accusation. Le terme « classé » est largement reconnu par les organismes nord-américains et internationaux d'application de la loi. Pour obtenir plus de renseignements sur les taux de classement des affaires déclarées par la police, veuillez consulter l'article de *Juristat* intitulé « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 » (Hotton Mahony et Turner, 2012).

Tableaux de données détaillés

Tableau 1a
Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1986 à 2016

Année	nombre de victimes														Canada	Variation pour le Canada par rapport à l'année précédente
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt			
1986	4	0	15	12	155	139	47	26	64	88	3	14	...	567	...	
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644	77	
1988	7	1	11	8	154	186	30	23	66	80	1	8	...	575	-69	
1989	5	1	16	19	213	175	42	22	67	85	2	7	...	654	79	
1990	0	1	8	11	184	182	38	36	74	110	1	12	...	657	3	
1991	10	2	21	17	180	246	42	21	83	129	0	3	...	754	97	
1992	2	0	21	11	166	243	29	32	92	122	2	13	...	733	-21	
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	119	0	7	...	626	-107	
1994	4	1	19	14	126	193	29	24	66	113	3	4	...	596	-30	
1995	5	1	17	13	135	181	26	21	60	121	4	3	...	587	-9	
1996	7	1	18	9	154	188	45	32	51	125	0	4	...	634	47	
1997	7	0	24	8	131	179	31	25	61	116	1	3	...	586	-48	
1998	7	1	24	5	137	157	33	33	64	90	3	5	...	559	-27	
1999	2	1	14	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	539	-20	
2000	6	3	16	10	147	158	30	26	59	85	2	1	3	546	7	
2001	1	2	9	8	140	171	34	26	69	85	1	4	3	553	7	
2002	2	1	10	9	117	178	36	27	70	126	0	4	2	582	29	
2003	5	1	8	8	101	178	44	41	63	94	1	4	3	551	-31	
2004	2	0	14	7	111	188	50	39	86	113	7	4	4	625	74	
2005	11	0	21	10	100	219	49	42	108	101	1	0	2	664	39	
2006	7	1	16	7	93	195	40	42	95	110	0	0	2	608	-56	
2007	3	0	13	8	91	202	62	30	89	88	2	2	7	597	-11	
2008	5	2	12	3	92	176	54	31	111	118	3	3	4	614	17	
2009	1	0	15	12	87	179	57	36	96	117	2	2	6	610	-4	
2010	4	0	22	9	86	189	45	33	77	83	1	1	6	556	-54	
2011	4	1	22	8	105	163	53	38	114	88	0	3	7	606	50	
2012	2	0	17	6	108	163	54	29	87	72	0	5	5	548	-58	
2013	7	1	13	7	70	168	51	31	81	74	0	2	4	509	-39	
2014	2	3	6	10	71	156	45	24	106	89	3	3	4	522	13	
2015	3	1	12	11	79	174	47	44	133	97	1	5	2	609	87	
2016	7	0	13	11	67	206	42	54	116	87	4	3	1	611	2	

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002 qui sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 1b
Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 1986 à 2016

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt	Canada	Variation du taux
															en pourcentage
															pour le Canada
															par rapport à
															l'année
															précédente
															taux ³
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,31	1,47	4,31	2,53	2,63	2,93	12,26	25,60	...	2,17	...
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43	12,1
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,72	2,24	2,69	2,57	3,76	14,37	...	2,15	-11,9
1989	0,87	0,77	1,77	2,58	3,07	1,73	3,81	2,16	2,69	2,66	7,38	12,27	...	2,40	11,7
1990	0,00	0,77	0,88	1,49	2,63	1,77	3,44	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,37	-1,0
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,55	2,36	3,79	2,09	3,20	3,82	0,00	4,92	...	2,69	13,4
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,30	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	20,86	...	2,58	-3,9
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,34	0,00	11,04	...	2,18	-15,5
1994	0,70	0,75	2,05	1,87	1,75	1,78	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-5,8
1995	0,88	0,74	1,83	1,73	1,87	1,65	2,30	2,07	2,19	3,20	13,14	4,52	...	2,00	-2,5
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,70	3,97	3,14	1,84	3,23	0,00	5,93	...	2,14	6,9
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,80	1,59	2,73	2,46	2,16	2,94	3,15	4,44	...	1,96	-8,5
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,38	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,4
1999	0,37	0,73	1,50	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,71	1,33	2,00	1,35	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,4
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,44	2,95	2,60	2,26	2,09	3,32	9,79	10,66	1,78	0,2
2002	0,38	0,73	1,07	1,20	1,57	1,47	3,11	2,71	2,24	3,07	0,00	9,60	6,94	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,35	1,45	3,78	4,11	1,98	2,28	3,23	9,40	10,23	1,74	-6,2
2004	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,52	4,26	3,91	2,65	2,72	22,24	9,24	13,40	1,96	12,4
2005	2,14	0,00	2,24	1,34	1,32	1,75	4,16	4,23	3,25	2,41	3,13	0,00	6,59	2,06	5,2
2006	1,37	0,73	1,71	0,94	1,22	1,54	3,38	4,23	2,78	2,59	0,00	0,00	6,49	1,87	-9,3
2007	0,59	0,00	1,39	1,07	1,18	1,58	5,21	2,99	2,53	2,05	6,14	4,61	22,30	1,82	-2,8
2008	0,98	1,44	1,28	0,40	1,19	1,37	4,51	3,05	3,09	2,71	9,07	6,92	12,54	1,85	1,7
2009	0,19	0,00	1,60	1,60	1,11	1,38	4,72	3,48	2,61	2,65	5,93	4,64	18,40	1,81	-1,8
2010	0,77	0,00	2,34	1,20	1,08	1,44	3,69	3,14	2,06	1,86	2,89	2,31	17,99	1,64	-9,9
2011	0,76	0,69	2,33	1,06	1,31	1,23	4,30	3,56	3,01	1,96	0,00	6,90	20,47	1,76	7,9
2012	0,38	0,00	1,80	0,79	1,34	1,22	4,32	2,67	2,24	1,58	0,00	11,47	14,41	1,58	-10,6
2013	1,33	0,69	1,38	0,93	0,86	1,24	4,03	2,81	2,03	1,61	0,00	4,57	11,30	1,45	-8,2
2014	0,38	2,06	0,64	1,32	0,86	1,14	3,51	2,14	2,58	1,92	8,14	6,84	11,10	1,47	1,4
2015	0,57	0,68	1,27	1,46	0,96	1,26	3,63	3,89	3,18	2,07	2,67	11,30	5,47	1,70	15,7
2016	1,32	0,00	1,37	1,45	0,80	1,47	3,19	4,69	2,73	1,83	10,67	6,75	2,70	1,68	-0,9

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002 qui sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 2
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2015 et 2016

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2016		2016		2015 ^r		Différence par rapport à 2015		Moyenne de 2006 à 2015	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en pourcentage	nombre de victimes	taux ²	
Thunder Bay	120 520	8	6,64	3	2,48	5	167,7	4	3,53	
Edmonton	1 387 281	47	3,39	38	2,80	9	20,9	37	3,03	
Regina	247 634	8	3,23	9	3,72	-1	-13,1	7	3,35	
Abbotsford–Mission	186 274	6	3,22	3	1,63	3	97,3	4	2,31	
Winnipeg	795 643	25	3,14	22	2,72	3	15,6	29	3,69	
Saskatoon	320 527	10	3,12	10	3,21	0	-2,8	7	2,67	
Halifax	426 083	12	2,82	8	1,91	4	47,1	9	2,32	
Brantford	146 557	4	2,73	0	0,00	4	...	1	0,78	
Kelowna	196 940	5	2,54	4	2,06	1	23,0	3	1,82	
Ottawa ³	1 013 615	24	2,37	7	0,70	17	237,2	11	1,11	
Saint John	127 930	3	2,35	3	2,35	0	-0,4	2	1,55	
Calgary	1 474 624	33	2,24	40	2,78	-7	-19,4	27	2,10	
St. John's	207 695	4	1,93	2	0,97	2	98,2	2	0,77	
Peterborough	123 555	2	1,62	1	0,81	1	98,9	1	0,99	
Vancouver	2 551 096	41	1,61	47	1,87	-6	-14,2	48	2,03	
Hamilton	760 381	12	1,58	7	0,93	5	69,2	9	1,24	
Toronto	6 184 845	96	1,55	82	1,35	14	14,7	89	1,57	
London	515 409	8	1,55	8	1,57	0	-1,3	6	1,30	
Saguenay	167 054	2	1,20	1	0,60	1	100,4	1	0,70	
Kitchener–Cambridge– Waterloo	548 936	6	1,09	6	1,11	0	-1,2	5	0,96	
Montréal	4 102 619	42	1,02	47	1,16	-5	-11,6	48	1,25	
Sherbrooke	199 344	2	1,00	1	0,51	1	97,9	1	0,42	
Oshawa	429 978	4	0,93	2	0,46	2	100,1	3	0,75	
Barrie	216 661	2	0,92	3	1,40	-1	-34,3	2	1,04	
Gatineau ⁴	331 114	3	0,91	1	0,31	2	196,5	4	1,29	
Windsor	334 859	3	0,90	6	1,81	-3	-50,4	4	1,09	
Guelph	132 350	1	0,76	2	1,53	-1	-50,6	1	0,88	
Moncton	157 321	1	0,64	2	1,28	-1	-50,5	1	0,93	
Victoria	371 057	1	0,27	8	2,18	-7	-87,7	4	1,22	
St. Catharines–Niagara	453 817	1	0,22	7	1,55	-6	-85,8	5	1,01	
Québec	800 570	1	0,12	2	0,25	-1	-50,4	4	0,55	
Trois-Rivières	156 649	0	0,00	2	1,28	-2	-100,0	2	1,12	
Kingston	167 773	0	0,00	3	1,81	-3	-100,0	2	0,93	
Grand Sudbury	165 154	0	0,00	2	1,21	-2	-100,0	2	1,27	
Total pour les RMR⁵	25 521 865	417	1,63	389	1,55	28,00	5,60	385	1,62	
Total pour les régions autres que les RMR⁶	10 764 560	194	1,80	220	2,06	-26,00	-12,40	193	1,84	
Canada	36 286 425	611	1,68	609	1,70	2,00	-0,90	578	1,69	

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Comprend six homicides commis dans un établissement correctionnel en 2016.

6. Comprend cinq homicides commis dans un établissement correctionnel en 2015 et 2016.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3
Homicides attribuables à des gangs et homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province ou le territoire, 2015 et 2016

Province ou territoire	Attribuables à des gangs ¹					
	2016			2015 ^r		
	nombre	pourcentage ²	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage ²	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	1	14,3	7	0	0,0	3
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0,0	1
Nouvelle-Écosse	3	23,1	13	0	0,0	12
Nouveau-Brunswick	2	20,0	11	0	0,0	11
Québec	19	29,2	67	19	25,7	79
Ontario	45	22,8	206	21	12,9	174
Manitoba	9	21,4	42	4	8,5	47
Saskatchewan	13	24,5	54	5	11,4	44
Alberta	20	18,3	116	28	22,0	133
Colombie-Britannique	29	34,1	87	19	19,6	97
Yukon	0	0,0	4	0	0,0	1
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	3	0	0,0	5
Nunavut	0	0,0	1	0	0,0	2
Canada	141	24,0	611	96	16,4	609
Province ou territoire	Commis à l'aide d'une arme à feu ³					
	2016			2015 ^r		
	nombre	pourcentage ⁴	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage ⁴	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,0	7	1	33,3	3
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0,0	1
Nouvelle-Écosse	9	75,0	13	3	27,3	12
Nouveau-Brunswick	3	30,0	11	3	27,3	11
Québec	27	40,9	67	28	36,4	79
Ontario	82	42,5	206	49	28,3	174
Manitoba	5	12,5	42	7	15,6	47
Saskatchewan	17	33,3	54	11	25,0	44
Alberta	44	37,9	116	49	39,5	133
Colombie-Britannique	35	44,3	87	26	29,5	97
Yukon	1	25,0	4	1	100,0	1
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	3	1	20,0	5
Nunavut	0	0,0	1	0	0,0	2
Canada	223	38,3	611	179	30,6	609

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association.

2. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.

3. Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les armes de poing (armes semi-automatiques et revolvers), les carabines, les fusils de chasse et les carabines ou fusils de chasse à canon tronqué, ainsi que les autres armes similaires à une arme à feu (p. ex. pistolets bricolés, pistolets lance-fusées, clouuses, carabines et fusils à plombs).

4. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour tuer la victime.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4
Homicides attribuables à des gangs et homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement, 2016

Région métropolitaine de recensement ¹	Attribuables à des gangs ²		Commis à l'aide d'une arme à feu ³		Total des homicides déclarés
	nombre	pourcentage ⁴	nombre	pourcentage ⁵	nombre
St John's	1	25,0	0	0,0	4
Halifax	3	25,0	9	75,0	12
Moncton	0	0,0	0	0,0	1
Saint John	1	33,3	1	33,3	3
Saguenay	0	0,0	1	50,0	2
Québec	0	0,0	0	0,0	1
Sherbrooke	0	0,0	1	50,0	2
Trois-Rivières	0
Montréal	18	43,9	22	52,4	42
Gatineau ⁶	0	0,0	0	0,0	3
Ottawa ⁷	7	30,4	12	50,0	24
Kingston	0
Peterborough	0	0,0	0	0,0	2
Oshawa	0	0,0	0	0,0	4
Toronto	33	37,1	51	56,0	96
Hamilton	0	0,0	6	50,0	12
St. Catharines–Niagara	0	0,0	0	0,0	1
Kitchener–Cambridge–Waterloo	0	0,0	1	25,0	6
Brantford	0	0,0	1	25,0	4
Guelph	1	100,0	1	100,0	1
London	1	12,5	1	20,0	8
Windsor	1	33,3	0	0,0	3
Barrie	0	0,0	0	0,0	2
Grand Sudbury	0
Thunder Bay	1	12,5	0	0,0	8
Winnipeg	7	28,0	5	21,7	25
Regina	4	50,0	2	25,0	8
Saskatoon	2	20,0	1	10,0	10
Calgary	6	21,4	14	42,4	33
Edmonton	11	24,4	23	48,9	47
Kelowna	2	40,0	2	50,0	5
Abbotsford–Mission	3	50,0	3	50,0	6
Vancouver	19	46,3	18	48,6	41
Victoria	0	0,0	0	0,0	1
Total pour les RMR	121	30,3	175	44,0	417
Total pour les régions autres que les RMR	20	10,6	48	26,1	194
Canada	141	24,0	223	38,3	611

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association.

3. Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les armes de poing (armes semi-automatiques et revolvers), les carabines, les fusils de chasse et les carabines ou fusils de chasse à canon tronqué, ainsi que les autres armes similaires à une arme à feu (p. ex. pistolets bricolés, pistolets lance-fusées, cloueuses, carabines et fusils à plombs).

4. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.

5. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour tuer la victime.

6. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note : En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 5
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme à feu, Canada, 1996 à 2016

Année	Arme de poing		Carabine et fusil de chasse		Carabine et fusil de chasse à canon tronqué		Autres types d'armes à feu ¹		Total des homicides commis à l'aide d'une arme à feu	
	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²
1996	108	0,36	81	0,27	16	0,05	8	0,03	213	0,72
1997	100	0,33	77	0,26	10	0,03	7	0,02	194	0,65
1998	71	0,24	51	0,17	14	0,05	16	0,05	152	0,50
1999	90	0,30	58	0,19	6	0,02	12	0,04	166	0,55
2000	108	0,35	57	0,19	10	0,03	8	0,03	183	0,60
2001	111	0,36	46	0,15	7	0,02	8	0,03	172	0,55
2002	98	0,31	40	0,13	6	0,02	8	0,03	152	0,48
2003	111	0,35	33	0,10	13	0,04	6	0,02	163	0,52
2004	112	0,35	37	0,12	15	0,05	9	0,03	173	0,54
2005	131	0,41	59	0,18	11	0,03	23	0,07	224	0,69
2006	112	0,34	38	0,12	26	0,08	16	0,05	192	0,59
2007	125	0,38	32	0,10	18	0,05	13	0,04	188	0,57
2008	127	0,38	35	0,11	17	0,05	22	0,07	201	0,60
2009	111	0,33	32	0,10	15	0,04	24	0,07	182	0,54
2010	104	0,31	37	0,11	14	0,04	20	0,06	175	0,51
2011	95	0,28	30	0,09	16	0,05	18	0,05	159	0,46
2012	106	0,31	39	0,11	9	0,03	17	0,05	171	0,49
2013	90	0,26	30	0,09	8	0,02	6	0,02	134	0,38
2014	103	0,29	34	0,10	6	0,02	12	0,03	155	0,44
2015	102	0,28	37	0,10	23	0,06	17	0,05	179	0,50
2016	130	0,36	50	0,14	13	0,04	30	0,08	223	0,61

1. Comprend les homicides commis à l'aide d'autres types d'armes à feu, comme les armes entièrement automatiques, les armes similaires à une arme à feu (p. ex. clouées ou fusils à plombs) et les armes à feu dont le type est inconnu.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 6
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme pointue, selon la province ou le territoire, 2016

Province ou territoire	Arme à feu								
	2016			2015 ^r			Moyenne de 2006 à 2015		
	nombre de victimes	taux ¹	pourcentage de tous les homicides ²	nombre de victimes	taux ¹	pourcentage de tous les homicides ²	nombre moyen	taux ¹	pourcentage de tous les homicides ²
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,00	0,0	1	0,19	33,3	2	0,33	45,9
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0,0	0	0,00	0,0	0	0,14	22,2
Nouvelle-Écosse	9	0,95	75,0	3	0,32	25,0	5	0,50	32,0
Nouveau-Brunswick	3	0,40	30,0	3	0,40	27,3	2	0,29	27,2
Québec	27	0,32	40,9	28	0,34	36,4	29	0,36	33,2
Ontario	82	0,59	41,2	49	0,36	28,2	56	0,42	32,2
Manitoba	5	0,38	12,2	7	0,54	15,6	9	0,72	17,9
Saskatchewan	17	1,48	33,3	11	0,97	25,0	6	0,57	18,3
Alberta	44	1,03	37,9	49	1,17	38,9	31	0,81	32,2
Colombie-Britannique	35	0,74	43,8	26	0,55	29,5	32	0,72	36,2
Yukon	1	2,67	25,0	1	2,67	100,0	0	0,57	18,2
Territoires du Nord-Ouest	0	0,00	0,0	1	2,26	20,0	0	0,92	16,0
Nunavut	0	0,00	0,0	0	0,00	0,0	2	4,75	34,0
Canada	223	0,61	37,8	179	0,50	30,4	174	0,51	30,8

Province ou territoire	Arme pointue								
	2016			2015 ^r			Moyenne de 2006 à 2015		
	nombre de victimes	taux ¹	pourcentage de tous les homicides ²	nombre de victimes	taux ¹	pourcentage de tous les homicides ²	nombre moyen	taux ¹	pourcentage de tous les homicides ²
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0,19	14,3	2	0,38	66,7	1	0,21	29,7
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0,0	0	0,00	0,0	0	0,14	22,2
Nouvelle-Écosse	3	0,32	25,0	4	0,42	33,3	5	0,48	30,6
Nouveau-Brunswick	5	0,66	50,0	6	0,80	54,5	3	0,43	39,5
Québec	19	0,23	28,8	29	0,35	37,7	27	0,34	31,5
Ontario	57	0,41	28,6	66	0,48	37,9	59	0,44	33,9
Manitoba	16	1,21	39,0	20	1,54	44,4	21	1,69	41,9
Saskatchewan	13	1,13	25,5	14	1,24	31,8	14	1,30	41,4
Alberta	37	0,87	31,9	43	1,03	34,1	35	0,91	36,3
Colombie-Britannique	22	0,46	27,5	28	0,60	31,8	28	0,62	31,1
Yukon	1	2,67	25,0	0	0,00	0,0	0	1,15	36,4
Territoires du Nord-Ouest	0	0,00	0,0	3	6,78	60,0	1	2,53	44,0
Nunavut	1	2,70	100,0	1	2,74	50,0	1	3,86	27,7
Canada	175	0,48	29,7	216	0,60	36,7	195	0,57	34,6

^r révisé

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Exclut les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 7
Taux de victimes et d'auteurs présumés d'homicide, selon le sexe et l'identité autochtone, province ou territoire, 2016

Province ou territoire	Victimes de sexe masculin				Victimes de sexe féminin				Total des victimes d'homicide ¹			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	taux ²	nombre	taux ³	nombre	taux ²	nombre	taux ³	nombre	taux ²	nombre	taux ³
Terre-Neuve-et-Labrador	1	5,08	4	1,69	0	0,00	2	0,82	1	2,54	6	1,25
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nouvelle-Écosse	1	5,07	8	1,81	0	0,00	2	0,44	1	2,48	10	1,11
Nouveau-Brunswick	0	0,00	9	2,52	0	0,00	2	0,55	0	0,00	11	1,52
Québec	4	4,24	45	1,12	0	0,00	16	0,39	4	2,13	61	0,75
Ontario	17	8,93	132	1,98	1	0,50	51	0,74	18	4,61	183	1,35
Manitoba	21	18,51	12	2,26	6	5,12	3	0,56	27	11,71	15	1,41
Saskatchewan	29	31,03	13	2,78	7	7,20	5	1,09	36	18,88	18	1,94
Alberta	21	14,91	66	3,31	10	7,09	19	0,97	31	10,99	85	2,16
Colombie-Britannique	15	10,98	50	2,27	3	2,14	19	0,85	18	6,50	69	1,55
Yukon	2	46,57	2	12,88	0	0,00	0	0,00	2	22,35	2	6,68
Territoires du Nord-Ouest	2	16,94	0	0,00	1	8,44	0	0,00	3	12,68	0	0,00
Nunavut	0	0,00	0	0,00	1	6,21	0	0,00	1	3,06	0	0,00
Canada	113	13,20	341	2,00	29	3,30	119	0,69	142	8,19	460	1,34

Province ou territoire	Auteurs présumés de sexe masculin				Auteurs présumés de sexe féminin				Total des auteurs présumés d'homicide ¹			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	taux ²	nombre	taux ³	nombre	taux ²	nombre	taux ³	nombre	taux ²	nombre	taux ³
Terre-Neuve-et-Labrador	1	5,08	7	2,95	0	0,00	1	0,41	1	2,54	8	1,66
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nouvelle-Écosse	1	5,07	7	1,58	0	0,00	0	0,00	1	2,48	7	0,78
Nouveau-Brunswick	0	0,00	12	3,36	0	0,00	0	0,00	0	0,00	12	1,66
Québec	7	7,43	33	0,82	1	1,06	3	0,07	8	4,25	36	0,44
Ontario	19	9,98	120	1,80	5	2,50	14	0,20	24	6,15	134	0,99
Manitoba	30	26,45	8	1,51	14	11,94	0	0,00	44	19,08	8	0,75
Saskatchewan	31	33,17	11	2,35	5	5,14	0	0,00	36	18,88	11	1,19
Alberta	30	21,30	48	2,41	8	5,67	8	0,41	38	13,48	56	1,42
Colombie-Britannique	6	4,39	28	1,27	4	2,85	3	0,13	10	3,61	31	0,70
Yukon	3	69,85	0	0,00	0	0,00	0	0,00	3	33,53	0	0,00
Territoires du Nord-Ouest	3	25,41	0	0,00	0	0,00	0	0,00	3	12,68	0	0,00
Nunavut	0	0,00	0	0,00	1	6,21	0	0,00	1	3,06	0	0,00
Canada	131	15,30	274	1,61	38	4,33	29	0,17	169	9,75	303	0,88

1. Exclut les personnes pour lesquelles l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police (c.-à-d. 1 % des victimes et 2 % des auteurs présumés en 2016).

2. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

3. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

Note : Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres pour les populations autochtone et non autochtone sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2016 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ». En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 8
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2015 et 2016

Type de lien ¹ (victime tuée par)	2016			2015 ^r			Moyenne de 2006 à 2015	
	nombre de victimes	pourcentage ²	taux	nombre de victimes	pourcentage ²	taux	nombre de victimes	pourcentage ²
Lien de parenté	134	33,2	0,37	170	35,2	0,47	150	32,9
Relation conjugale	52	12,9	...	64	13,3	...	65	14,4
Conjoint ou conjointe marié	21	5,2	...	17	3,5	...	24	5,2
Conjoint ou conjointe de fait	22	5,4	...	28	5,8	...	27	5,8
Conjoint ou conjointe marié séparé ou divorcé	2	0,5	...	3	0,6	...	8	1,6
Conjoint ou conjointe de fait séparé	5	1,2	...	15	3,1	...	7	1,4
Conjoint ou conjointe de même sexe ³	2	0,5	...	1	0,2	...	1	0,3
Autre lien de parenté⁴	82	20,3	...	106	21,9	...	85	18,6
Père ou mère	17	4,2	...	27	5,6	...	26	5,8
Fils ou fille	33	8,2	...	28	5,8	...	24	5,4
Frère ou sœur	10	2,5	...	12	2,5	...	10	2,1
Membre de la famille élargie ⁵	22	5,4	...	39	8,1	...	24	5,3
Relation intime (non conjugale)⁶	20	5,0	...	21	4,3	...	23	4,9
Relation conjugale et relation non conjugale intime⁷	72	17,8	0,24	85	17,4	0,28	88	19,2
Connaissance	158	39,1	0,44	169	35,0	0,47	162	35,5
Ami ou amie proche	29	7,2	...	36	7,5	...	33	7,2
Voisin ou voisine	8	2,0	...	16	3,3	...	13	2,8
Symbole d'autorité	9	2,2	...	1	0,2	...	3	0,5
Relation d'affaires (légitime)	8	2,0	...	10	2,1	...	8	1,7
Simple connaissance	104	25,7	...	106	21,9	...	106	23,3
Relation criminelle⁸	34	8,4	0,09	58	12,0	0,16	46	10,1
Étranger	58	14,4	0,16	65	13,5	0,18	75	16,5
Lien inconnu	3	1	4	...
Total des homicides résolus⁹	407	100,0	...	484	100,0	...	460	100,0
Homicides non résolus	204	125	118	...
Total des homicides	611	609	578	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. Exclut les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

3. Comprend les conjoints et conjointes de même sexe actuels et anciens.

4. Comprend les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.

5. Comprend notamment les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les parents par alliance, liés par le sang, le mariage (y compris l'union de fait) ou l'adoption.

6. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.

7. Comprend les conjoints et conjointes de même sexe actuels et anciens ainsi que ceux de sexe opposé, les conjoints de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes. Les taux d'homicides entre partenaires intimes sont calculés pour 100 000 personnes de 15 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

8. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

9. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total. Les chiffres pour les années antérieures à 2015 peuvent être différents des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.